



Atelier 8 : port de marchandises, port de plaisance, quelle articulation demain ?

Compte-rendu

Informations générales :

- Date de l'événement : 22/03/2024
- Lieu de l'événement : CCISM
- Nature de l'événement : Atelier world café
- Nombre de participants : 12
- Nature / types de publics : grand public

Intervenant·es :

- Alberic Ellis, directeur général de l'Établissement portuaire de Saint Martin (EPSM)
- Alain Richardson, premier vice-président en charge de l'économie et des ressources de la collectivité territoriale de Saint-Martin (CTSM)
- Roger Annicette, garant (CNDP)
- Pascal Nicolle, animateur principal (La suite dans les idées)
- 3 animatrices secondaires (Gumbox)

RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT

L'objectif de cet atelier était de faire s'exprimer les citoyen·nes sur un aspect spécifique du projet : l'articulation de l'activité de commerce et croisière. Les participant·es étaient invité·es à échanger sur les modalités et conditions de réussite de la cohabitation entre ces deux activités (organisation de l'espace, fonctionnement...).

L'atelier s'est structuré en deux parties :

- Temps 1 : présentation du projet d'extension et du quai croisière polyvalent par l'EPSM et la collectivité de Saint Martin ;
- Temps 2 : travail en groupes sur les modalités et conditions de réussites de l'articulation de l'espace commerce et croisière.

1.1. Temps 1 : présentation du projet d'extension et du quai de croisière polyvalent par l'EPSM et la collectivité de Saint Martin

Alberic Ellis a présenté le projet d'extension. Il a ensuite présenté le quai croisière polyvalent à l'aide d'une carte projetée de celui-ci ainsi que la vision de l'aménagement urbain envisagé autour du port (ZAC) en y intégrant le contournement routier.

Par la suite un temps d'échange a eu lieu, les participant-es ont été invité-es à réagir sur la présentation, ils et elles ont interrogé-es la pertinence de la solution présentée ainsi que la pertinence de cette option par rapport à la création d'un quai croisière à un autre endroit sur l'île.

Le contenu de ces échanges est le suivant :

- Un participant prend la parole, il demande pourquoi une compensation a été organisée pour une zone de mouillage dans la baie de Marigot pour un projet qui n'est pas encore certain.
 - *Alberic Ellis (EPSM) indique que la compensation a été anticipée en raison de la confiance dans la réalisation du projet et de l'observation préalable de la destruction de l'habitat dans la zone.*
 - *Alberic Ellis (EPSM) explique que le projet de ZMEL (n.b : zone de mouillage et d'équipements légers) fait partie des mesures de compensation déjà engagées, mais qu'il ne constitue pas la seule mesure, car il y a d'autres actions prévues pour un chiffre total d'environ 11 millions d'euros.*
- Une intervenante interroge l'EPSM concernant les emplacements de construction de la ZMEL ainsi que de la zone de compensation écologique. Elle avance que la première zone est principalement constituée de sable en raison de l'action du ressac marin. Quant à la seconde zone, elle affirme que l'espace prévu n'a jamais abrité d'herbiers. Elle exprime également des préoccupations concernant l'utilisation de la ZMEL par les plaisanciers et le manque de concertation par rapport aux prix et aux services par rapport au côté hollandais et à la Martinique. Elle souligne que la création de la ZMEL vise à faire revenir les herbiers et à protéger les fonds marins, et que des habitats écologiques ont été implantés dans la ZMEL, favorisant le retour de diverses espèces marines.
 - *Il est précisé que ces conclusions sont issues d'études réalisées par des cabinets reconnus.*
- Un participant interroge sur les autres mesures compensatoires prévues, notamment pour Grand Case, Cul-de-Sac, et d'autres zones mentionnées, demandant si elles permettront un choix de mouillage sans être dans une zone organisée comme dans la baie de Marigot.
 - *Alberic Ellis (EPSM) indique que les autres zones ne sont pas encore entièrement définies et qu'il reste des études de sol et d'autres considérations à prendre en compte avant de prendre une décision finale.*
- Un participant s'interroge sur la possibilité de modifier les aménagements déjà réalisés dans la baie de Marigot, afin d'utiliser les mouillages existants qui pourraient ne pas être adaptés au lieu. Ils suggèrent également de déplacer ces équipements vers une nouvelle zone de mouillage organisée.
 - *Alberic Ellis (EPSM) souligne que la discussion actuelle porte sur le projet d'extension et non sur la zone elle-même. Il est rappelé que les aménagements en question sont des mesures compensatoires liées à cette extension.*
- Plusieurs participants expriment leurs préoccupations concernant les conséquences économiques et pratiques des mesures de compensation écologique pour le port sur les entreprises locales et les plaisanciers. Les interrogations portent sur la baisse de fréquentation et le déplacement des touristes de la plaisance, notamment en raison des nouvelles régulations de mouillage. Les participants soulignent également l'importance de disposer de zones de

mouillage sécurisées, notamment en cas de forts coups de vent, et s'inquiètent des changements prévus dans ces zones.

- *En réponse, Alberic Ellis (EPSM) explique que les aménagements visent à organiser la zone de façon sécurisée et à réguler le mouillage dans des zones spécifiques.*
- *Alberic Ellis (EPSM) assure avoir pris en compte les préoccupations des plaisanciers et annonce des mesures pour accroître le nombre de bouées de mouillage. Cependant, aucune décision n'a été prise pour interdire le mouillage forain jusqu'à présent.*

1.2. Temps 2 : travail en groupes sur les modalités et conditions de réussites de l'articulation de l'espace commerce et croisière

Les participant·es ont été réparti·es autour des tables et travaillent en groupe. Les trois tables travaillent sur des thématiques différentes.

- *Table 1 : quai croisière polyvalent*
- *Table 2 : aménagements urbains autour du port et du contournement routier*
- *Table 3 : articulation avec les zones touristiques*

Les contributions pour chacune des tables sont les suivantes :

Table 1 : quai croisière

Conditions de réussite identifiées à la cohabitation de ces deux activités :

- Périodes et horaires ;
 - *Mettre en place des heures modulables pour accueillir les croisiéristes et les résidents*
 - *Accueillir les croisiéristes HORS pic période cyclonique (septembre – octobre) car pas de propositions d'activités nautique et de charter*
- Mobilités ;
 - *Création d'un dynamisme inter-ile avec des prix de billet préférentiels pour les résidents et pour les non-résidents*
 - *Mettre en place des navettes inter-iles (avec SABA, ST EUSTACHE, ...)*
 - *Faire du port un point de home-porting*
 - *Création de zones piétonnes et cyclables*
- Dimensionnement des infrastructures ;
 - *Faire attention à ne pas mettre des infrastructures trop hautes pour ne pas gêner la vue de la baie mais assez hautes pour cacher la zone industrielle.*
- Dimensionnement de l'activité de commerce par rapport à celle de croisière.
 - *Avec l'extension cela permettra d'augmenter les activités de commerce et les activités de croisières. Mais les activités resteront toujours plus importantes.*

Table 2 : aménagements urbains autour du port et du contournement routier

- Principaux besoins et priorités des entreprises et résident·es situé·es dans le secteur en termes d'infrastructures et de services locaux
 - *Création de points de rencontre/convivialité*
 - *Création de points de restauration (fast-food)*

- *Création de zones intermédiaires de promenade et baignade (payant ? gratuit ?)*
 - *A prendre en note la sécurisation du port : propose une navette de l'entrée du Port vers une zone d'accueil des touristes*
 - *Création de nouveaux transports : navette maritime : créer une connexion entre les autres zones telles que Grand-Case /Sandy-Ground/Cul-De-Sac*
 - *Point de vigilance : ne pas mettre trop d'activités dans cette zone afin de favoriser le parcours port-Marigot*
 - *Végétalisation de la zone pour créer une ambiance agréable*
- **Cohabitation harmonieuse entre « quartier de port », activités portuaires, entreprises et habitations**
 - *Création de navette maritime pour désengorger les routes en termes du nombre de travailleurs et touristes que le port va accueillir avec l'extension*
 - *Création d'une sortie réservée aux touristes afin d'éviter le croisement de personnes et conteneurs*
- **Accessibilité pour les résident·es ainsi que pour les personnes travaillant au port et/ou utilisatrices du port**
 - *Création d'une promenade (boardwalk) avec des services (restauration)*
 - *Navettes maritimes.*
 - *Navette routière pour faire la connexion parking de Galisbay et l'entrée du Port.*
- **Minimisation des nuisances (pollution lumineuse, auditive...) générées par l'activité portuaire pour les entreprises et habitations riveraines du port**
 - *Nuisance lumineuse : un système de modulation de l'intensité de la luminosité est déjà pratiqué par le port.*
 - *Nuisance sonore : les horaires resteront ceux déjà pratiqués, c'est-à-dire 7h – 19h, donc pour le moment pas de question sur le niveau sonore.*

Table 3 : articulation avec les zones touristiques

- **Impacts potentiels de l'extension sur l'économie locale et le développement touristique de l'île**
 - *Actuellement, les touristes arrivant en partie hollandaise visitent la partie française mais s'arrêtent très peu. Le développement et l'extension du port augmentera le nombre de touristes sur la partie Française.*
 - *Le centre de ville de Marigot est un point d'intérêt à développer à ce jour car non adapté au tourisme de luxe prévu.*
 - *Le tourisme de luxe implique un potentiel financier plus important et on pourrait déduire une plus grande capacité de dépenses qui bénéficierait à l'économie de l'île.*
 - *Ce type de tourisme fera remonter en gamme St-Martin de manière générale.*
 - *L'extension du port contribuera donc à dynamiser l'économie avec une augmentation de la dépense.*
 - *Le choix de la moyenne croisière a connu un franc succès.*
- **Conception d'une extension pour créer une expérience touristique cohérente et attrayante qui complète les offres existantes**
 - *L'aménagement en termes d'urbanisme doit être un point de vigilance.*
 - *Il est recommandé de concevoir une prise en charge de qualité des touristes de leur arrivée à leur départ.*
 - *L'expérience touristique et les offres doivent s'inscrire dans un projet de territoire.*

- *Points importants à retenir en ce qui concerne le port : la sécurisation, l'accueil et les structures de qualité.*
 - *Développer les services à proposer aux plaisanciers (adressage, toilettes, etc...).*
 - *Accès à internet sur le port et dans le centre-ville.*
 - *Augmenter le nombre de toilettes publiques dans le centre-ville.*
 - *Développer l'activité des navettes maritimes.*
 - *Développer l'aspect « bi-nationalité » qui est une attirance pour les touristes à la journée.*
 - *Proposer des produits de qualité tels que : la gastronomie (expérience culinaire) et l'artisanat (il ne peut avoir que deux marchés donc il faudrait centraliser).*
 - *Proposer un service de restauration au niveau du port dans le parking avec une promenade pour les touristes et les employés du port.*
 - *Réfléchir à un aménagement du port qui concilie toutes les activités (port de commerce, port de croisière et chantier naval ?)*
 - *Mener une étude sur la possibilité d'une circulation divisée avec un espace paysager entre les deux activités : port de commerce et port de croisière*
- **Connectivité efficace entre l'extension du port et les zones touristiques existantes afin de faciliter la circulation des visiteurs :**
 - *En créant une belle promenade entre le port et Marigot en dehors du flux routier.*
 - *Considérer l'utilisation moyens électriques pour le déplacement.*
 - *Il faut aménager et travailler l'orientation des flux vers la zone de commerce.*
 - *Développer des transports maritimes (water taxi)*
 - *Créer un Hub de taxi dans le parking de Galisbay.*
 - *Mise en place de Navettes pour sortir du port.*
 - *Diviser lieu de débarquement touristes et containers en emménageant le terre-plein différemment pour vraiment séparer les 2 activités (donc inversion des zones)*
- **Opportunités de collaboration avec les acteur·ices locaux·ales du tourisme pour promouvoir l'extension et renforcer l'attractivité globale de la baie de Marigot (acteur·ices, leur rôle et leur collaboration potentielle).**
 - *Les entreprises locales doivent se positionner sur le développement de la circulation des touristes (water taxi ou autre)*
 - *Les restaurateurs (créer des expériences culinaires, développer l'offre culinaire)*
 - *Les banques (plus de Distributeurs)*
 - *Les points de change*
 - *Service de conciergerie*
 - *Plus de points d'informations*
 - *Plus de toilettes publiques.*
 - *Le réaménagement de la plage.*
 - *L'entretien des routes est une priorité.*
 - *Interdiction d'utilisation des boîtes repas en plastiques utilisés par les restaurateurs.*

2. NOTE D'AMBIANCE

Cet atelier, auquel ont participé Mme Bernadette Davis, 2e vice-présidente de la Collectivité et administratrice du port ainsi qu'une représentante de l'office de tourisme, a été marqué par la présence de plaisanciers et de professionnels du secteur de la navigation de plaisance. Même s'ils ont polarisé l'attention au début de la rencontre sur les problématiques liées à la création des zones de mouillage, ils

ont presque tous acceptés d'échanger avec les autres participants sur les autres sujets, concernant notamment l'accueil de la croisière, en insistant sur les différences entre ces deux clientèles touristiques et leurs besoins spécifiques.